



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 40

**Arrêté municipal portant réglementation
du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. SESQUES LACAZE Robert, dans le cadre d'un déménagement, a déposé une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour la journée du samedi 25 avril 2026, au niveau du n° 76 rue de la République ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre le stationnement de 2 camionnettes de déménagement, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser les deux places de stationnement situées devant le bâtiment sis n° 76 rue de la République.

Article 2 : Signalisation

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la journée du samedi 25 avril 2026.

Article 4 : Le Maire de Nogaro, le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 30 mars 2026
Le Maire de NOGARO
Christian PEYRET

